



## Section de Meurthe et Moselle

Le 23 septembre 2015

### Compte rendu CTL du 23 septembre 2015

Ont participé en qualité de représentants **FO DGFIP 54** :

Jean-Louis SZATMARI, Alexis TSCHENS, Audrey SISCO et Ghislaine CLEMENT.

#### **Réorganisations des services au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Vote):**

À ce jour, la Direction n'a toujours pas la réponse du Ministre concernant les fermetures des trésoreries de Longuyon et Nomeny, ainsi que le transfert du recouvrement de l'impôt pour les trésoreries de Blainville vers Lunéville, Neuves-maisons vers Vandoeuvre et Essey-les-Nancy vers le Sip Nancy Nord-Est.

Pour la Direction, il n'y a pas de suspens concernant les fermetures, car les agents et les élus sont déjà au courant. D'ailleurs, le compte rendu CTL du 15/09/2015 de la Direction annonce clairement dès la première ligne la fermeture des postes.

Vos représentants **FO DGFIP 54** font remarquer cependant que l'agent Berkani en place à la Trésorerie de Nomeny n'a pas été consultée et celle-ci ignore que la trésorerie va fermer. La question du maintien de son emploi au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se pose. Du coup, la Direction envisage de la contacter.

De nouveau, vos représentants **FO DGFIP 54** ont voté CONTRE ces projets.

Conscients que certains agents souhaitent les fermetures annoncées pour améliorer leurs conditions de travail qui se dégradent suite aux suppressions massives d'emplois, nous condamnons toutefois le démantèlement du service public de proximité.

#### **Temps de travail de l'EDR :**

Avant la fusion, les EMR avaient le choix de pointer ou d'être au forfait alors que les EDRA devaient badger. Dorénavant, tous les membres de l'EDR devront pointer.

Vos représentants **FO DGFIP 54** constatent une fois de plus que la fusion se fait par le bas...

Nous faisons remarquer à la Direction que la Cour de justice de l'Union Européenne a jugé début septembre que les déplacements des employés itinérants depuis et vers leur domicile devaient être comptés comme du temps de travail.

Ce n'est actuellement pas le cas à la DGFIP, mais le droit européen prévaut sur le droit français, et une décision de l'Union Européenne doit se substituer à la loi française.

Nous en avons profité pour demander à ce que les agents effectuant plus de 200 kilomètres par jour dans le cadre de leur mission puissent bénéficier d'une compensation horaire.

La direction refuse catégoriquement. Pour elle, un agent de l'EDR à la possibilité de dormir à l'hôtel lorsqu'il est loin de son domicile. La Direction nous rappelle que personne n'est tenu de rester sur l'EDR. Chacun est en mesure de demander sa mutation s'il souhaite un poste fixe.

## Projet d'industrialisation du courrier égrené (CLIC'ESI):

Ce projet doit permettre de traiter en filière industrielle, dans un établissement de services informatiques (ESI), certains courriers actuellement édités, mis sous pli et affranchis dans les services des directions.

CLIC ESI est une imprimante virtuelle. Les courriers, qui répondent à des critères précis et qui n'ont pas besoin d'une signature manuelle obligatoire, sont transmis via cette interface à un ESI qui imprime, met sous pli et poste.

Une liste de courriers répondant aux critères d'utilisation de CLIC ESI sera communiquée aux agents. Pour le moment, les agents ont le choix d'utiliser cette imprimante virtuelle. Le déploiement débute le 5 octobre 2015 avec 4 sites préfigurateurs (SPF Nancy, SIP Nancy Nord-Ouest, Trésorerie Amendes Essey-les Nancy et le SIE Nancy Nord-Est). La généralisation à l'ensemble des services du département est prévue pour 2016. Selon la Direction, le délai d'acheminement du courrier ne sera pas plus long.

### Questions diverses :

-À l'instar des autres agents de la DGFIP, les agents Berkani ont été soumis pour la première fois cette année à un entretien professionnel, conduit par le chef du service. Pour la DDFIP 54, cela concerne 21 agents. Ceux-ci ont la possibilité de faire un recours dans le cadre de leur entretien jusqu'au 31 décembre 2015.

-La Direction a relevé une fraude massive à la PPE (fraude également constatée au niveau national). Par conséquent des consignes ont été données aux services d'assiette : pas de saisie de déclaration à plat [pas pré-remplie] sans justificatif d'identité et de domicile.

-Les pôles juridictionnels seront créés au sein des directions territoriales, siège d'un Tribunal Administratif. Concernant, le périmètre du pôle nancéien, il intégrera les missions juridictionnelles des DDFIP de la Meuse et des Vosges. L'objectif de traiter tous les mémoires de contentieux juridictionnels administratifs d'assiette pour le Tribunal Administratif. Il doit être un interlocuteur unique et se situer dans une logique de spécialisation. Sa mise en place est prévue pour le 01/01/2016. Actuellement il y a une centaine de dossiers traités par la Division des Affaires Juridiques du 54 ; environ 80 dossiers supplémentaires sont attendus.

-La DDFIP 54 va récupérer le pilotage de la Brigade Régionale Foncière (missions cadastrales inter-départementales) qui est actuellement gérée par la Moselle. Cela concerne 1 cadre A, 5 géomètres, et 2 cadres C.

-Vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé des précisions suite au CTL du 15/09 concernant la mise en place d'une cellule CSP compétente pour réaliser le CSP d'initiative des SIP de Nancy, Vandoeuvre et Longwy. En effet, la Direction nous avait fait part du souhait des agents du CSP de Pont-à-mousson de rejoindre le dispositif. Nous faisons remarquer à la Direction que les agents concernés sont d'accord pour mutualiser les informations mais souhaitent continuer à gérer uniquement leurs dossiers. La Direction nous confirme que la décision revient aux agents de Pont-à-mousson.

-Concernant le SPF de Lunéville, aucune fermeture n'est envisagée.

-La Direction Générale envisage un aménagement des RAN, en fusionnant par exemple certaines RAN limitrophes. Vos représentants **FO DGFIP 54** ont interrogé le président du CTL sur le sujet pour le 54 : rien n'est prévu pour le moment.

---

**BULLETIN D'ADHESION (à renvoyer à Jean-Louis SZATMARI – SIP de Lunéville)**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Grade :** .....

**Affectation :** .....

**Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP**

**Fait à** ..... **Le** .....

**SIGNATURE**